

Quelles solutions pour se déplacer pendant la grève ?

Les prévisions annoncées le 5 décembre prochain montrent que se déplacer en transports en commun sera extrêmement difficile. Île-de-France Mobilités invite, dans la mesure du possible, à limiter ses déplacements, et propose différentes options alternatives pendant cette période.

« Île-de-France Mobilités a passé un contrat avec la SNCF et la RATP avec l'obligation de réaliser un service minimum aux heures de pointe. Une interruption dure et longue sans service minimum sera un cauchemar pour les Franciliens. Si le service minimum n'est pas réalisé, je réitère ma demande de remboursement des voyageurs. Enfin, je demande au gouvernement de faire voter un vrai service garanti de 100% aux heures de pointes : avec 9,5 millions de voyageurs par jour en Île-de-France, les transports en commun sont un service public indispensable » **Valérie Pécresse**, Présidente d'Île-de-France Mobilités et Présidente de la Région Île-de-France.

Les Franciliens vont être dans une situation très compliquée. Pour les aider à traverser cette période très difficile, Île-de-France Mobilités propose plusieurs solutions alternatives :

1. Un mois offert pour Véligo Location et prime d'aide à l'achat de 500€ dès décembre

Le vélo, pour aller au travail, est une réalité : 40% des déplacements se font en semaine, et 850 000 déplacements par jour se font à vélo. Le service Véligo Location mis en place par Île-de-France Mobilités offre la possibilité de louer un vélo à assistance électrique (VAE) pour une durée de 6 mois, à un tarif de 40€ par mois, comprenant la réparation et l'entretien du vélo. L'abonnement mensuel peut être pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur, seul ou en complément de l'abonnement Navigo pour les voyageurs faisant des trajets intermodaux. Le reste à charge pour l'abonné est alors de 20€/mois.

Afin d'accélérer le développement de l'usage du vélo, Île-de-France mobilités propose :

- Un mois gratuit pour Véligo Location

Du 27 novembre au 31 décembre, Île-de-France Mobilités donne un vrai coup de pouce aux Franciliens pour les aider à franchir le pas en leur offrant un mois d'abonnement ! Avec ce mois gratuit, Véligo Location revient à 55 centimes par jour pour les bénéficiaires du remboursement employeur.

- Une Prime à l'achat pouvant aller jusqu'à 500€ pour les VAE achetés à compter du 1^{er} décembre 2019

Déjà annoncée en octobre 2019, la prime d'aide à l'achat sera disponible un mois plus tôt que prévu pour inciter les Franciliens à acheter un vélo à assistance électrique, pendant les grèves et au moment des fêtes de fin d'année. La prime bénéficie à chaque Francilien désireux de s'équiper. Les demandes d'aides pourront être effectuées depuis un site internet d'Île-de-France Mobilités qui sera disponible à partir du mois de février, sur présentation de la preuve d'achat.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.iledefrance-mobilites.fr

2. La gratuité du Covoiturage pour tous les passagers

Partager son véhicule avec ses collègues est une des solutions pour pallier le manque de transports en commun.

Île-de-France Mobilités incite les automobilistes Franciliens à ouvrir leur portière et offre la gratuité du **covoiturage pour tous les Franciliens pendant les jours de grève en partenariat avec 5 plateformes de covoiturage** : [BlaBlaLines](#), [Covoit'ici](#), [Karos](#), [Klaxit](#), [Ouihop](#)

Si vous êtes conducteur : il suffit de télécharger et de s'inscrire sans attendre sur une des **5 plateformes de covoiturage partenaires** de l'opération afin de proposer de partager son véhicule, chaque trajet est rémunéré de façon avantageuse grâce à une subvention spéciale accordée pour chaque trajet par Ile-de-France Mobilités. Ainsi, en fonction de la distance parcourue, **vous pouvez gagner 2€, 3€ voire 4€ par trajet** !

Si vous êtes passager : depuis l'application Vianavigo (App Store – Google Play) ou le site internet Vianavigo, vous trouverez la liste des trajets de covoiturage correspondants à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur ! Pendant les grèves, c'est Ile-de-France Mobilités qui indemnise le conducteur. Ainsi, rien à déboursier, **voyager en covoiturage est gratuit pour tous** !

3. Travailler chez soi ou à proximité

- Pour ceux qui ont la possibilité de le faire, le télétravail reste, dans la mesure du possible, la solution la plus adéquate face à la baisse du nombre de trains et métros pendant cette période difficile.
- Île-de-France Mobilités **propose des espaces connectés de micro-working**, chauffés et confortables, pour permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler près de leur domicile. **Près de 200 gares** ont été dotées de ces espaces connectés de **micro-working**. Ces espaces sont situés au plus près du cœur des gares et avec toujours en vue des écrans d'informations, pour ne pas rater son bus ou son train !

Ces 200 espaces connectés viennent compléter le réseau d'espaces de coworking installés en Île-de-France. Vous pourrez retrouver tous les espaces disponibles dans la région sur <https://www.iledefrance.fr/coworking>.

4. Plus d'information pendant les grèves

Avant d'emprunter les transports en commun, il est important de s'informer en amont de son parcours. Pour cela, **l'application Vianavigo** d'Île-de-France Mobilités va proposer le plan de transport de la SNCF qui sera intégré sur l'application dès la veille.

Enfin pour les trajets les plus courts, la marche à pieds, les trottinettes, vélos et scooters en libre-service sont à privilégier.

CONTACTS PRESSE Île-de-France Mobilités

Amélie Lange – 01 82 53 80 90 - amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr

Sebastien Mabilie – 01 47 53 28 42 - sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr